

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée générale spéciale des membres provisoires de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL » tenue le 10 novembre 2009 à 12 :15 heures à laquelle sont présents :

MM. Richard Fleury, Jean-Marc Melançon et Gaétan Vandal, étant tous les membres provisoires de la Corporation et formant quorum des membres provisoires de l'assemblée.

AGS-2009-11-10/001

ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'approuver l'ordre du jour de la présente réunion tel que soumis.

(Réf: 1.2)

AGS-2009-11-10/002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGM DU 24 AOÛT 2009

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale des membres provisoires de la Corporation tenue en date du 24 août 2009, tel que soumis.

(Réf: 1.3)

Secrétairetrésorier



AGS-2009-11-10/003

RATIFICATION DU RÈGLEMENT 2009-4

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

De ratifier le Règlement modifiant la détermination des personnes habiletés à devenir membres actifs de la Corporation, aussi désigné comme étant le Règlement 2009-4.

(Réf: 2.0)

AGS-2009-11-10/004

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la réunion soit levée à 12:30 heures.

(Réf: 3.0)

(signé) M. GAÉTAN VANDAL

M. Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME AGS 10 NOVEMBRE 2009

> Secrétairetrésorier